

Réservé aux participants
30 novembre 2005

Français
Original : Anglais

**Comité des utilisations pacifiques de l'espace
extra-atmosphérique**

Sous-Comité scientifique et technique

Quarante-troisième session

Vienne, du 20 février au 3 mars 2006

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace
extra-atmosphérique**

**Atelier technique conjoint ONU/AIEA sur les objectifs,
la portée et les caractéristiques générales d'une éventuelle
norme de sûreté technique pour les sources d'énergie
nucléaires dans l'espace (Vienne 20-22 février 2006)**

**Aperçu des options 1 et 3 du plan de mise en œuvre,
y compris les sous-options, comme spécifié dans la note du
Secrétariat du 18 mars 2005 (A/AC.105/L.254/Rev.2)**

**Document de travail soumis par les États-Unis d'Amérique au
nom du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie
nucléaires dans l'espace**

Note du Secrétariat

1. Conformément au paragraphe 16 de la résolution A/RES/60/99 du 8 décembre 2005 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique organisera du 20 au 22 février 2006 à Vienne, conjointement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, un atelier technique sur les objectifs, la portée et les caractéristiques générales d'une éventuelle norme de sûreté technique pour les sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

* A/AC.105/C.1/L.283.



2. Le document de travail figurant en annexe au présent document a été élaboré pour l'atelier technique conjoint conformément au calendrier indicatif des travaux de l'atelier, comme convenu avec le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace lors de sa réunion intersessions tenue à Vienne du 13 au 15 juin 2005 (A/AC.105/L.260).

Annexe I

Aperçu des options 1 et 3 du plan de mise en œuvre, y compris les sous-options, comme spécifié dans le document A/AC.105/L.254/Rev.2

Document de travail soumis par les États-Unis d'Amérique au nom du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace¹

I. Thèmes

- Généralités.
- Présentation, abréviations et hypothèse générale pour l'aperçu des options.
- Option 1.
- Option 3A.
- Option 3B.
- Option 3C.

II. Généralités

- Projets d'options élaborés par le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (WG NPS) à la réunion du STSC de février 2004.
- Options élaborées pour appuyer l'examen par le Groupe de travail d'options de mise en oeuvre éventuelle en vue de l'établissement d'un '*cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace*'.
- Deux grandes options de mise en oeuvre ont été définies :
 - Option 1 : Définition commune d'un cadre de sûreté par le STSC/AIEA ;
 - Option 3 : Définition d'un cadre de sûreté par le groupe multilatéral ;
 - Option 3A : Examen du cadre par l'AIEA ;
 - Option 3B : Examen du cadre par le STSC/AIEA ;
 - Option 3C : Participation d'experts techniques de l'AIEA au groupe multilatéral.
- L'option 2, un atelier conjoint STSC/AIEA, a été recensée à la réunion STSC de février 2005 comme étape intermédiaire à l'appui des options 1 et 3.

¹ Le document de travail est reproduit tel quel.

III. Présentation, abréviations et hypothèse générale pour l'aperçu des options

- Présentation.
 - Description.
 - Hypothèses clés.
 - Participants.
 - Date de fin des travaux.
- Abréviations.
 - STSC – Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
 - WG NPS – Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace du Sous-Comité scientifique et technique
 - LS – Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
 - AG – Assemblée générale des Nations Unies
 - CSS – Commission des normes de sûreté de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- Hypothèse générale.
 - Les différents organes WG NPS, STSC, LS et AG donnent successivement leur approbation en temps voulu.

IV. Option 1 : programme de travail conjoint avec l'AIEA

- Description.
 - Le WGNPS et l'AIEA élaborent conjointement un cadre de sûreté au moyen du processus standard d'élaboration des documents de l'AIEA.
 - Le Comité COPUOS au complet approuve le plan d'élaboration d'un cadre de sûreté et le cadre qui en résulte.
- Hypothèses clés .
 - Les membres du WG NPS qui participent aux travaux et le groupe d'experts de l'AIEA se réunissent suivant un calendrier et à un endroit mutuellement convenus par les deux groupes.
 - Les délibérations et les réunions de travail se déroulent sans service d'interprétation.
 - Le 'profil de préparation de document' de l'AIEA (c'est-à-dire le plan d'élaboration du cadre de sûreté) et les versions préliminaires/définitives du cadre de sûreté sont soumis au processus standard d'examen des

documents de l'AIEA mais suivent le calendrier compatible avec celui des réunions ordinaires du STSC et du Comité COPUOS au complet.

- Participants.
 - Participants.
 - Membres du WG NPS parties prenantes.
 - Experts de l'AIEA.
- Date de fin des travaux.
 - Version définitive du cadre de sûreté approuvée par le COPUOS – Juin 2011.

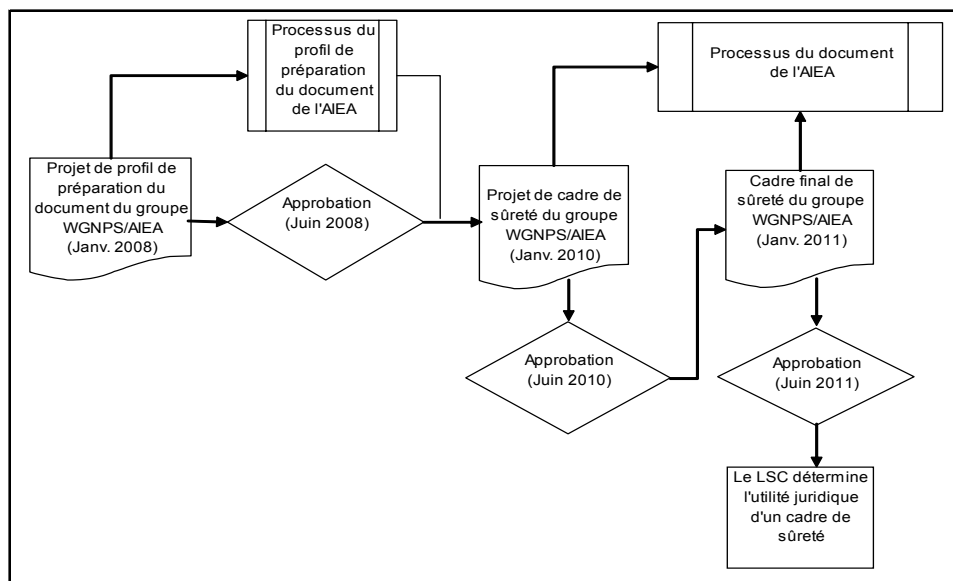


Diagramme 1. Option 1

V. Option 3A : Examen technique effectué par l'AIEA à titre de contribution au WG NPS

- Description.
 - L'AIEA, à la demande du COPUOS, évalue les directives pour les sources d'énergie nucléaires dans l'espace qui ont été élaborées par un groupe multilatéral.
 - Le STSC/WG NPS évalue les directives élaborées au niveau multilatéral sur la base de l'évaluation faite par l'AIEA.
- Hypothèses clés.

- Le groupe multilatéral se forme après que le STSC a recommandé la mise en œuvre de l'option 3A et prépare et soumet les directives au STSC dans un délai d'un an.
- Aucun État membre ni commission de l'AIEA ne soulève de question quant à la compatibilité des normes émanant des différents organes internationaux.
- Participants.
 - Membres parties prenantes du WG NPS.
 - Experts de l'AIEA.
- Date de fin des travaux.
 - Évaluation des directives élaborées au niveau multilatéral qui ont été approuvées par le COPUOS – Juin 2009.

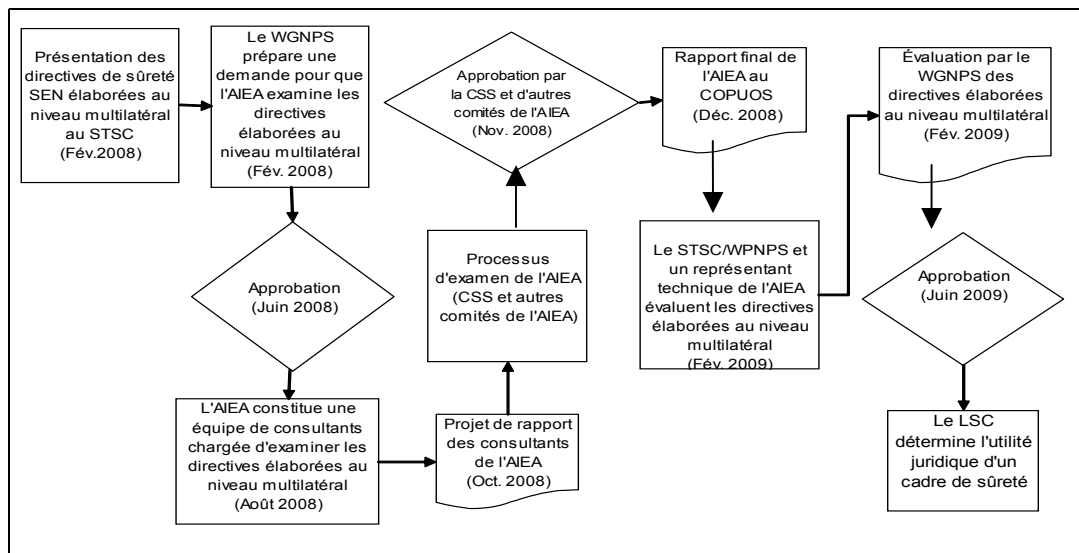


Diagramme 2. Option 3A

VI. Option 3B : Examen technique conjoint STSC/AIEA des directives du groupe multilatéral

- Description.
 - Le STSC/WG NPS et l'AIEA mènent conjointement un examen technique des directives pour les sources d'énergie nucléaires dans l'espace qui ont été élaborées par un groupe multilatéral.

- L'AIEA applique son processus d'examen et d'approbation standard en ce qui concerne l'approbation du *mandat* pour la conduite de l'examen conjoint.
- Hypothèses clés.
 - Le groupe multilatéral se forme après que le STSC a recommandé la mise en œuvre de l'option 3B et prépare et soumet les directives au STSC dans un délai d'un an.
 - Aucun État membre ni commission de l'AIEA ne soulève de question quant à la compatibilité des normes émanant des différents organes internationaux.
 - Les modifications éventuelles par le STSC/WG NPS du *mandat* approuvé par l'AIEA pour l'évaluation conjointe peuvent être approuvées par le représentant de l'AIEA au WG NPS.
- Participants.
 - Membres parties prenantes du WG NPS.
 - Experts de l'AIEA.
- Date de fin des travaux.
 - Évaluation des directives élaborées au niveau multilatéral qui ont été approuvées par le COPUOS – Juin 2011.

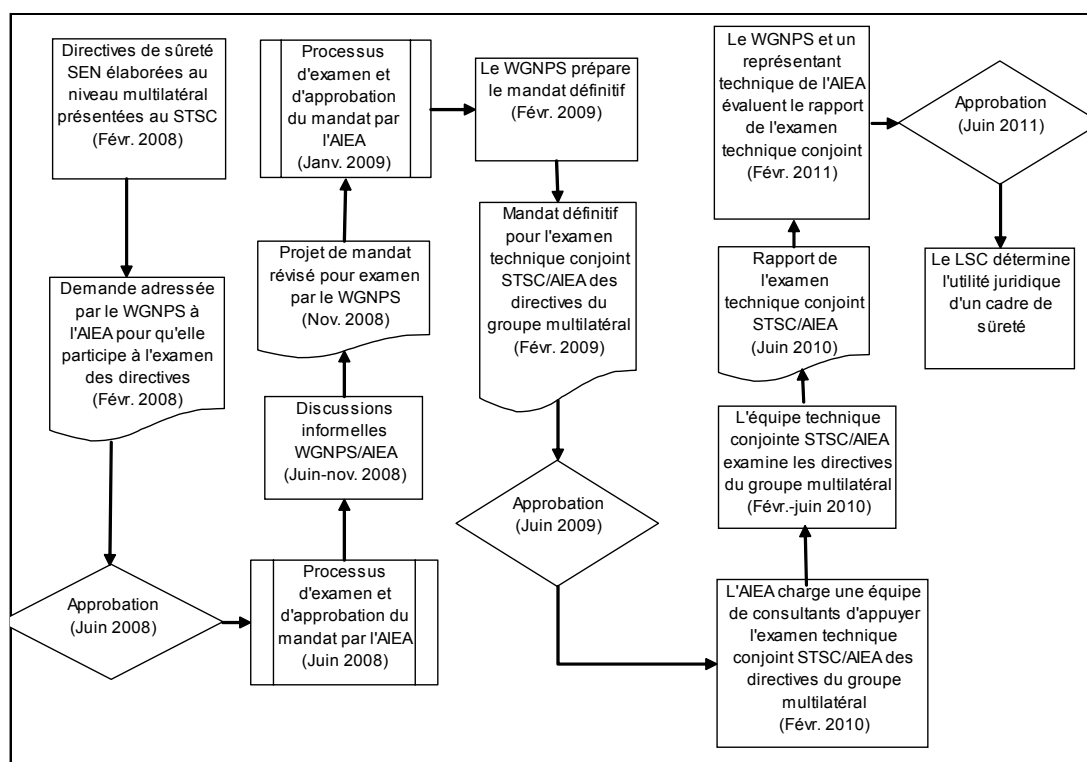


Diagramme 3. Option 3B

VII. Option 3C : Participation d'experts techniques de l'AIEA au groupe multilatéral

- Description.
 - Un représentant technique de l'AIEA participe conjointement avec le groupe multilatéral à l'élaboration des directives pour les sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
 - Le WG NPS évalue les directives, assisté du représentant technique de l'AIEA qui a participé à leur élaboration.
 - Le COPUOS au complet approuve les résultats de l'évaluation.
- Hypothèses clés.
 - Le groupe multilatéral, auquel participe un représentant de l'AIEA, se forme après que le STSC a recommandé la mise en œuvre de l'option 3C et prépare et soumet les directives au STSC dans un délai d'un an.
- Participants.
 - Membres parties prenantes du WG NPS.
 - Experts de l'AIEA.
- Date de fin des travaux.
 - Évaluation des directives élaborées au niveau multilatéral qui ont été approuvées par le COPUOS – Juin 2009.

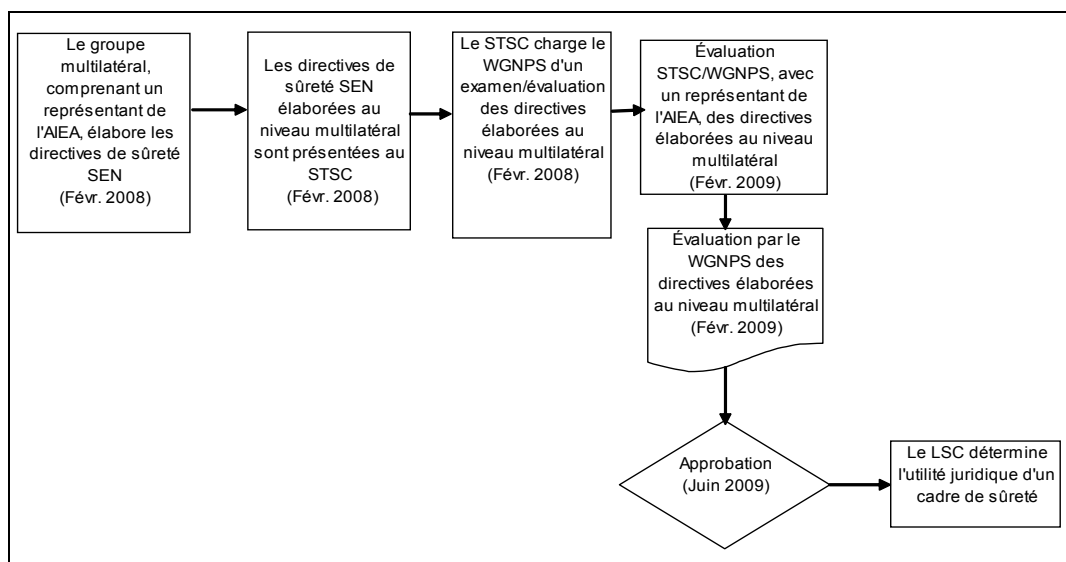


Diagramme 4. Option 3C